



HOUSE OF
TRAINING

PROGRAMMES DE FORMATION SUR LA
**SÉCURITÉ ET SANTÉ
AU TRAVAIL**

SÉCURITÉ & SANTÉ
AU TRAVAIL





LA SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL : UN ÉLÉMENT-CLÉ DE LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ENTREPRISE





La législation luxembourgeoise oblige l'employeur à assurer la sécurité et la santé des salariés dans tous les aspects liés au travail. Les responsabilités de l'employeur comprennent les activités de prévention, d'information et de formation. Le nombre de travailleurs désignés nécessaire par entreprise est déterminé en fonction du nombre total de salariés et du nombre de postes à risque présents dans l'entreprise. Conformément au règlement grand-ducal du 9 juin 2006, les entreprises sont réparties en 7 groupes qui déterminent entre autres la durée minimale de formation, l'expérience professionnelle et la qualification minimale de base du travailleur désigné.

Nous vous présentons ci-dessous la liste des formations proposées pour le travailleur désigné ainsi que pour le coordinateur de sécurité et de santé sur les chantiers, tant au niveau de la formation de base qu'au niveau de la formation complémentaire. Des informations détaillées sur les contenus des différents cours sont disponibles sur notre site www.houseoftraining.lu.

Formation de base pour le travailleur désigné en matière de sécurité et santé au travail :

DURÉE	LANGUE	PRIX
Groupe A - concerne les entreprises avec un effectif entre 1 et moins de 16 salariés		
12 heures de formation	FR	225 €
12 heures de formation	LU	225 €
Groupe B - concerne les entreprises avec un effectif entre 16 et moins de 50 salariés		
28 heures de formation + présentation d'un rapport	FR	495 €
28 heures de formation + présentation d'un rapport	DE	495 €
Groupe C - concerne les entreprises avec un effectif de 50 salariés et plus		
98 heures de formation + examen écrit + présentation d'un rapport	FR	1395 €
98 heures de formation + examen écrit + présentation d'un rapport	LU	1395 €

Formation continue (recyclage) et complémentaire (pour les groupe C4 - F) pour travailleurs désignés :

FORMATION	DURÉE	LANGUE	PRIX
Législation relative aux établissements classés et sécurité incendie dans les bâtiments	12 h	FR/LU	380 €
La négociation dans la mission du travailleur désigné	8 h	FR	250€
 Les nouvelles règles d'étiquetage et de classification des produits chimiques	3 h	FR	100 €
	3 St	DE	100 €
 Le mobbing ou le harcèlement moral au travail : Distinguer le vrai du faux	16 h	FR	450 €
 Renforcer son assertivité : Une manière de mieux communiquer comme travailleur désigné	16 h	FR	450 €
 Les 7 règles d'or de la VISION ZERO ou comment promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et santé au travail	16 h	FR	225 €* / 450 €
	16 St	DE	225 €* / 450 €
Formation en matière de sécurité pour le personnel des crèches et/ou foyers de jour : Prévention de panique en cas d'alarme	3 h	FR	100 €
Les recommandations de prévention de l'Association d'assurance accident (AAA)	3 h	FR	100 €
Burn-out : quel rôle et quelle implication pour le travailleur désigné ?	16 h	FR	450 €
Prévention des agressions – Garder son calme lors d'une agression verbale	8 h	FR	255 €
Concevoir et réussir son évacuation	3 h	FR	100 €
Chargé d'évacuation	4 h	FR	130 €

**Cette formation est cofinancée par l'Association d'assurance accident (AAA) à hauteur de 225€ pour toute entreprise ayant une matricule employeur auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS).*

Formation continue pour coordinateurs de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles (Niveau A, B et C) :

FORMATION	DURÉE	LANGUE	PRIX
Travaux en hauteur	4 h	FR	130 €

Premiers secours :

DURÉE	LANGUE	PRIX
Initiation aux gestes de premiers secours		
12 heures de formation + 2 heures d'examen	LU	250 €
12 heures de formation + 2 heures d'examen	FR	250 €
	FR	250€
Initiation aux gestes de premiers secours - Recyclage		
8 heures de formation	FR	175 €



Plus d'informations

Des informations supplémentaires sur le contenu et les objectifs du cours, le public cible, les horaires exacts, etc. sont disponibles sur notre site www.houseoftraining.lu

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre site. Elles doivent nous parvenir au plus tard 5 jours ouvrables avant le début du cours.

Frais d'inscription

Les prix indiqués dans ce dépliant représentent les prix de base. A ce prix peuvent s'ajouter, selon les options choisies lors de l'inscription en ligne, les frais d'examen, les frais du support de cours etc. Tous les prix s'entendent hors TVA (3%).

Lieu

Sauf indication contraire dans la confirmation de l'inscription, toutes nos formations ont lieu au :

Centre de Formation de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Contact

House of Training - Customer Service
customer@houseoftraining.lu
BP 490 L- 2014 Luxembourg
Tel.: +352 46 50 16 – 1
www.houseoftraining.lu

Les conditions générales telles qu'énoncées sur notre site Internet www.houseoftraining.lu sont d'application.

Officiellement créée en 2015, la House of Training réunit sous un même toit les instituts de formation de la Chambre de Commerce et de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL), renommés pour leur expertise et leur vaste offre en matière de formation professionnelle continue au Luxembourg.